

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 27 JUIN 2024

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Virginie BARRA (absent au point n°1, présent du point n°2 au point n°14), Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusés : Gérard ENDERLIN

Absents :

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Christian RIOU, Alain MILON, Serge SOLER, Thierry ROUX, Raphaël GUILLERMAIN, Clément CAMBIER, Vanessa ONIC, Alexandra PIEDRA, Manon REIG

A été nommée secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

ADMINISTRATION GENERALE

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 mai 2024

*Adopté à la majorité
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)*

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire.

Prend acte

POLITIQUE DE LA VILLE, JEUNESSE ET SANTE

3. VERSEMENT DES SUBVENTIONS AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE AUX OPERATEURS EXTERIEURS CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2024

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 12 juin 2024

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Hélène TRINQUET souhaite confirmation que l'objet du rapport, outre le versement des subventions, est la validation de la programmation du contrat de ville 2024 ; et s'interroge sur l'action d'accompagnement du public aux risques majeurs.

Bernard RIGEADE lui confirme et annonce que l'action concernée, sur laquelle il aura l'occasion de revenir, s'appellera « passeport pour la cohésion » et visera à informer et à former la population aux risques majeurs en vue de créer une cohésion sociale et une entraide au sein des quartiers et notamment des Quartiers Prioritaires de la Ville, ce qui explique son intégration au sein du contrat de ville.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la programmation du contrat de ville

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Pour l'ASSER : Cindy CLOP et Serge SOLER ne prennent pas part au vote.

Pour le CASEVS : Virginie BARRA, Patricia COURTIER, Cyrille GAILLARD, Jean-François LAPORTE, Christelle PEPIN, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA et Christian RIOU ne prennent pas part au vote.

Pour la mission locale, Bernard RIGEADE ne prend pas part au vote.

4. VERSEMENT DE LA SUBVENTION PAR LA COMMUNE DE SORGUES A L'ASSOCIATION « MISSION LOCALE JEUNES GRAND AVIGNON » POUR L'ANNEE 2024

Commission Politique de la ville, jeunesse et santé en date du 12 juin 2024

Rapporteur : Cindy CLOP

Hélène TRINQUET souhaite connaître le nombre de jeunes sorguais accompagnés par la mission locale.

M. le Maire indique que 1 215 jeunes ont été accompagnés en 2023, dont 311 sont issus des quartiers prioritaires de la ville.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement de l'acompte pour un montant de 11 390.40 € et le solde pour un montant de 26 577.60 € soit un montant total de 37 968 € correspondant à la subvention annuelle de fonctionnement de la Mission locale Grand Avignon au sein de l'Espace France Service pour l'année 2024

SOLLICITE le versement des crédits pris sur les ouvertures disponibles au titre du budget principal de la Ville, sur le compte Service Proximité et Cohésion / Contrat de ville 0286/ 338/65748.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention et à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

1 ne prenant pas part au vote (Bernard RIGEADE)

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

5. APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 11 juin 2024

Rapporteur : Stéphane GARCIA

David BELLUCCI évoque le projet de la zone de la Malautière et s'interroge sur sa date de reprise.

M. le Maire lui indique que cette date est difficile à estimer, car il convient d'abord de terminer l'aménagement de la zone de la Marquette ; par ailleurs certains terrains sont privés et les aménagements restent à concevoir. Ce projet sera remis à l'étude de la commission économie de la CASC à la rentrée.

Après en avoir délibéré,

DECLARE l'intérêt général du projet d'extension de l'entreprise Haladjian.

APPROUVE la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Sorgues.

DIT que conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Sorgues durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée dans un journal diffusé dans le département. La délibération sera en outre publiée dans le recueil des actes administratifs.

DIT qu'en application de l'article L.153-23 du Code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme et la délibération qui l'approuve sont exécutoires à compter de leur publication sur le portail national de l'urbanisme et de sa transmission à l'autorité compétente administrative de l'Etat dans les conditions définies aux articles [L. 2131-1](#) et [L. 2131-2](#) du Code général des collectivités territoriales.

PRECISE que le dossier relatif à la déclaration de projet valant mise en comptabilité du Plan Local d'Urbanisme sera à disposition du public en Mairie de Sorgues, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6. ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR LA DEMANDE PRESENTEE PAR LA SOCIETE PANZANI AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE CREER UNE USINE DE SAUCES AU SEIN DE LA ZONE D'ACTIVITES « NATURA PARC » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 juin 2024

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet sous réserve du respect strict de la convention avec le SITTEU notamment quant au dispositif de lissage des déversements, débits et volumes horaires.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

7. AVIS SUR LA CONSULTATION DU PUBLIC SUR LA DEMANDE D'ENREGISTRMENT PAR LA SOCIETE GYMA AU TITRE DES RUBRIQUES 2220 ET 2221 DE LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR SON INSTALLATION DE PREPARATION DE PRODUITS ALIMENTAIRES

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 juin 2024

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable sur la demande présentée par la société GYMA en vue d'installer une unité de préparation de produits alimentaires sur son site situé Espace d'Activités Sainte Anne sur la commune de Sorgues,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

8. DENOMINATION DE LA VOIRIE PRIVEE DESSERVANT LES PARCELLES BX 48 ET 51 APPARTENANT AUX CONSORTS BARUFFI DESSERVIES PAR LE BOULEVARD SALVADOR ALLENDE

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 juin 2024

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition des Consorts Baruffi de dénommer la voie interne desservant les parcelles BX 48 et 51 situées Boulevard Salvador Allende,

ADOPTE la dénomination de ladite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe :

- Impasse Marcel Baruffi

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

9. MODIFICATION DE LA DENOMINATION DE LA VOIE PRIVEE DENOMMEE RUE ALPHONSE DAUDET EN IMPASSE ALPHONSE DAUDET (POUR SA PARTIE SUD) ET ALLEE ALPHONSE DAUDET (POUR SA PARTIE NORD)

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 11 juin 2024

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification de la dénomination de la Rue Alphonse Daudet suite à division après autorisation de se clore accordée à un riverain, en deux voies distinctes

- au sud : Impasse Alphonse Daudet
- au nord : Allée Alphonse Daudet

ADOPTE la dénomination de ladite voirie telle qu'elle figure au plan joint en annexe,

DIT qu'il sera procédé ultérieurement par arrêté municipal à la numérotation suivant le système métrique des constructions existantes,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs permettant la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

10. ABROGATION DE LA DELIBERATION MUNICIPALE DU 27 OCTOBRE 2016 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU STADE CHEVALIER – ALLEE LOUIS METRAT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET quelle forme de publicité sera retenue pour la vente des lots.

M. le Maire lui indique que c'est la SPL qui se chargera de les commercialiser, un compte-rendu sera présenté à ce sujet en fin d'année.

Après en avoir délibéré,

CONSTATE la désaffectation matérielle du stade chevalier pour une superficie de 18 289 m² (à parfaire suivant un document d'arpentage à venir pour la parcelle CB 94) représenté aux plans ci-annexés,,

PRONONCE dans un second temps son déclassement du domaine public pour permettre son classement dans le domaine privé communal en vue de sa cession

AUTORISE la mise à disposition immédiate au profit de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE du foncier de l'opération en vue du démarrage des travaux relatifs au projet de construction du lotissement et du Pôle Petite Enfance,

MET A DISPOSITION immédiate de la SPL TERRITOIRE VAUCLUSE le foncier de l'opération en vue du démarrage des travaux relatifs au projet de construction du lotissement et du Pôle Petite Enfance,

CONSTATE l'affectation existante d'une emprise partielle de la parcelle CB 95, de 415 m², à la voie communale Chemin de Badaffier et de solliciter le Service du Cadastre aux fins d'intégrer cette emprise dans le domaine public routier communal,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents afférents au présent projet.

Adopté à la majorité
2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

RESSOURCES HUMAINES

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en créant :

- 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique 19h15
- 1 poste d'adjoint technique 18h54
- 1 poste d'adjoint technique 17h30
- 1 poste de rédacteur à temps complet

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

12. ATTRIBUTION D'UN BUREAU AMENAGE AU PROFIT D'UN AGENT HANDICAPE

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de faire l'avance du montant de l'aménagement, soit 1 894,80 €, dont 460 € resteront à la charge de la ville.

DIT que les crédits nécessaires à ce reste à charge seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

13. EXPOSITION SUR LES OISEAUX

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de mise à disposition gracieuse

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente exposition

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT AJOUTÉ LORS DE LA SÉANCE

14. AVIS SUR LA CONSULTATION DES COLLECTIVITES SUR LE PROJET D'INSTITUTION DES SERVITUDES AERONAUTIQUES DE L'AERODROME D'AVIGNON CAUMONT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

David BELLUCCI indique que Hélène TRINQUET et lui-même s'abstiendront pour ce rapport car les nuisances pour la population sont méconnues.

M. le Maire lui indique que Sorgues est très peu impactée, seul le couloir de l'aérodrome étant concerné.

Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet d'institution des servitudes aéronautiques de l'aérodrome d'Avignon Caumont sous réserve de l'examen du dossier complet relatif à l'enquête publique à venir.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Adopté à la majorité

2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI)

QUESTIONS ORALES ET DIVERSES

1°) Question de David BELLUCCI concernant le parc municipal : Nous connaissons le coût des travaux du Parvis pour ce qui concerne le gros œuvre et la serrurerie qui se chiffre à 315 583,90 euros TTC (décision municipale de janvier 2024). En revanche, nous n'avons ni retrouvé le prix des plantations, ni celui des équipements (bancs, tables). Pouvez-vous nous le rappeler et cet aménagement ayant été prévu dans le cadre du passage de la flamme olympique, pouvez-vous nous faire un retour de cette journée et son coût définitif ?

Réponse de M. le Maire :

Concernant le parc municipal

- Le montant de la facture du mobilier s'élève à 68 787.19 € TTC (Tables pique-nique ; bancs et banquettes).
- Le montant des plantations et arrosage automatique s'élève à 7 000 TTC

Concernant le coût du passage de la flamme olympique

Toutes les factures ne sont pas arrivées, il s'agit des dépenses prévisionnelles :

- Animations prévues dans le budget des services culturels dans le cadre de la programmation 2023/2024 = 40 180 € pour les expositions, les conférences au pôle culturel ainsi que pour les spectacles tout public et scolaire à la salle des fêtes.
- Animations le 19/06 = 4 888 €
- Communication = 24 140 € pour les :
 - o Oriflammes candélabres qui vont maintenant être utilisés tout au long de l'année,
 - o Banderoles et oriflammes pour décorer la ville le 19/06
 - o Goodies pour les enfants des associations et public (médailles + tee-shirts + éventails)
- Achat et Location matériel = 15 640 € :
 - o WC
 - o Barrières
 - o Borne décompte sur parvis centre administratif
 - o Matériel pour la fresque et interventions diverses
- Dispositif de secouristes association AFSSA 84 = 1 860 €
- Achat COQ et réalisation socle = 7 000 €
- Sonorisation et vidéo pour le parc municipal et pour la scène place Dis Iero = 9 000 €

Le total de dépenses s'élève à 102 708 € dont 40 180 de la programmation culturelle, soit in fine des crédits supplémentaires de 62 528 €.

Les dépenses pour les réalisations qui vont rester s'élèvent à 18 900 : coq + fresque + oriflammes
Enfin, nous avons aussi réalisé le city stade, l'un des plus importants de la Région, pour un montant de 109 000 €.

2°) Question de David BELLUCCI concernant l'insécurité et la délinquance : L'augmentation du nombre de caméras a-t-elle démontré son efficacité ? Outre les actions prévues dans le cadre de la « politique de la Ville », envisagez-vous d'autres mesures pour combattre la délinquance et l'insécurité ? Les promesses de renforts annoncés par la Préfète ont-elles été tenues suite à son départ ? Pouvez-vous nous faire un retour sur l'effectif total de la police municipale, son fonctionnement ? Utilisez-vous le « rappel à l'ordre » prévu par la Loi du 5 mars 2007 relative à la Prévention de la délinquance ?

M. le Maire rappelle que la sécurité relève avant tout de la compétence de l'Etat, bien que la police municipale soit bien équipée et impliquée.

Réponse de Dominique DESFOUR :

Le pouvoir judiciaire de la police municipale est très restreint.

Les chiffres établis par le Ministère de l'intérieur et l'observatoire de la délinquance mettent en exergue une augmentation de la délinquance sur le territoire national (7%) comme départemental (6%). Malgré cette augmentation, la Ville de Sorgues bénéficie d'une certaine stabilité par rapport aux faits de 2023, certains actes de délinquance connaissant une baisse :

- Atteintes volontaires à l'intégrité physique : baisse de 5,3% ;
- Atteintes aux biens : baisse de 2,7% ;
- Vols de véhicules : baisse de 13,8% (due à l'installation de caméras sur les parkings : le système de vidéoprotection de la Ville dispose de 94 caméras, dont chacune peut avoir 4 capteurs) ;
- Vols simples : baisse de 10,40%.

Parallèlement, le nombre de cambriolage est stable, tandis que les incivilités et destructions sont en augmentation. L'augmentation du trafic de stupéfiants, constatée à l'échelle nationale et locale, s'explique par l'attractivité de la Ville pour les groupes venant de villes voisines, générant ainsi des conflits. Les interpellations, confiscations de stupéfiants et verbalisations de consommateurs sont en hausse.

Enfin M. DESFOUR rappelle la décomposition des effectifs de la police municipale :

Effectif total : 53 agents, dont :

- 30 policiers municipaux (5 encadrants) ;
- 13 ASVP ;
- 3 ADS ;
- 2 gardiens de parc ;
- 5 secrétaires.

Réponse de M. le Maire : Les caméras, dont la mise en place a débuté en 2013 et l'extension est à venir, sont une assistance précieuse pour les gendarmes. La collaboration entre les services de gendarmerie et la police municipale, formalisée par une convention, est régulièrement saluée par le

Lieutenant de gendarmerie pour son efficacité. Les moyens dont est dotée la police municipale ont également été salués par le Sous-Préfet à la Ville présent à l'occasion du passage de la flamme olympique.

3) Question de David BELLUCCI concernant le projet d'aménagement de l'avenue d'Avignon. David BELLUCCI relève que dans le projet, la piste cyclable longera les façades des riverains. Il souhaite savoir si cela peut être modifié avant le démarrage des travaux.

Réponse de Sylviane FERRARO : Le projet qui a été présenté n'est pas définitif puisqu'il s'alimente des remarques des riverains et évolue constamment.

Concernant la problématique de l'emplacement de la voie cyclable, il est envisagé de créer un aménagement devant chaque propriété privée visant à attirer l'attention des cyclistes sur l'existence d'une entrée et à leur permettre de s'écarter.

La première tranche des travaux débutera le 08 juillet ; une fois les travaux commencés, des réunions techniques auront lieu chaque semaine et se termineront par une heure de réunion ouverte aux riverains qui souhaiteraient poser des questions sur l'avancée des travaux.

Réponse de M. le Maire : La réunion publique du 16 mai dernier a été très enrichissante, elle a compté plus de 200 participants qui ont pu donner leur avis. Ce projet tient compte au maximum de l'opinion des riverains, les personnes n'ayant pu se libérer pour assister à la réunion publique ont été reçues en mairie.

David BELLUCCI considère que les aménagements visant à signaler l'entrée des maisons aura pour effet de réduire l'espace dédié à la piste cyclable, il estime préférable de faire longer la voie piétonne aux habitations plutôt que la voie cyclable.

Réponse de M. le Maire : Cette formule a été retenue en fonction des recommandations du CEREMA, néanmoins les différentes options seront proposées aux riverains.

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Sorgues, le 01/10/24

Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA